



SAINT-CYR INFO N°XVI

EDITORIAL	2
NOTRE SITE INTERNET	3
TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU RUE DU COTEAU	4
COMMUNIQUEES	5
Incivilités	5
Les Chiens dangereux	5
Budget de la commune	6
Puits et forages domestiques	6
ECOLE	7
LA COMMISSION COMMUNALE D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)	8
LES NOUVELLES	9
Aménagement de la maison communale sente de la carrière	9
Le programme du champ Foulon	9
ASSOCIATIONS	11
A.J.C.S.	11
Pour L'église de Saint-Cyr	12
INFORMATIONS DIVERSES	13
Matériels Bruyants	13
Gestion des déchets	13
Pollution	13
Maison départementale des personnes handicapées	14
COMMENT CONTACTER	15



EDITORIAL

Qu'est-ce qu'un optimiste ?

Un pessimiste qui continue d'avancer ! Telle pourrait être ma définition.

L'Etat n'a plus d'argent, les Régions et les Départements n'ont plus d'argent, les communes n'ont plus d'argent, les associations n'ont plus d'argent !

C'est un phénomène de cascade. Je lisais récemment un article de la Fédération des Départements de France qui lançait un cri d'alarme, 25 départements de droite comme de gauche, sont au bord de la faillite. L'Etat leur doit des sommes importantes, l'explosion des dépenses sociales transférées (APA, RMI, RSA) n'est pas compensée, la crise fait chuter les ressources telle que la taxe sur les droits de mutation.

Qu'en sera-t-il de la Taxe professionnelle ? Le montant du fond de péréquation de la taxe professionnelle départementale perçu par notre commune est supérieur à la taxe professionnelle de notre territoire d'autant plus que le Château de la Bucherie a cessé son activité.

D'autre part, notre population, d'après « **les critères** » retenus pour le calcul de la Dotation de fonctionnement versée par l'Etat et repris par le Conseil général pour l'attribution de ses subventions, est **sous imposée notre effort fiscal étant de 79,9 alors que la moyenne nationale est de 100, le revenu imposable par habitant est supérieur à la moyenne.**

Et pourtant en regardant de plus près les caractéristiques de terrain, **notre commune est loin d'être favorisée** : 100% de notre voirie est communale donc à notre entière charge, 20 cars par jour la sillonnent et la détériorent, une taxe professionnelle très faible et dont l'avenir est incertain, une imposition des ménages qui, rapportée à notre catégorie démographique, est plus élevée que la moyenne dans le département, des bases de calcul des impôts locaux non réévaluées à leur juste valeur pour certaines maisons nous obligent à augmenter les taux pour tous etc.

Et tellement de choses à faire dont la voirie qui est un véritable gouffre !

Nous nous battons pour obtenir que notre spécificité soit reconnue et les réalités de terrain prises en compte dans le calcul des subventions pour pouvoir avancer et réaliser à terme nos objectifs.

Mais, il ne faut pas oublier que budget n'est pas trésorerie et qu'une ressource n'est réelle que lorsqu'elle est effectivement rentrée dans la caisse et pas seulement inscrite au budget !

Nous devons être prudents, il ne suffit pas que nos demandes de subventions soient éligibles pour qu'elles soient effectives et que les trésoreries des financeurs que ce soit le Parc Naturel Régional du Vexin, le Département, la Région ou l'Etat soient à même de verser les sommes promises et dans tous les cas, il faut avancer l'argent.

Mais nous sommes obstinés et attachés à nos projets, il faut avancer tout en tenant compte de l'environnement économique et social, nous ne maîtrisons pas tout.



NOTRE SITE INTERNET



Adresse du site

Page d'accueil du site

Trois ans déjà, au printemps 2007 nous mettons en service le site internet de la commune. Aujourd'hui le site reçoit en moyenne de 30 à 40 visites par jour. Du 1^{er} janvier au 11 avril le site a reçu au total 3239 visites se répartissant comme suit : janvier 884, février 792, mars 1224, début avril 339. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer l'origine de ces visites mais nous pensons que beaucoup d'entre elles proviennent d'internautes étrangers à saint-Cyr. Pour ceux de notre commune qui n'auraient pas encore visité notre site nous donnons ci-après un descriptif de celui-ci.

Accès :

L'adresse du site est <http://saint-cyr-en-arthies.fr>. Cette adresse est à placer en tête de votre navigateur dans l'espace réservé à cet effet comme le montre la figure ci-contre. La page d'accueil apparaît. Vous disposez, à partir de cette page d'accueil d'un menu qui vous permet de naviguer dans les différents paragraphes du site. Le plan du site est donné dans le tableau suivant.

Le site vit. Les contenus évoluent donc. Ce qui est aujourd'hui sera complété par d'autres informations dans le futur. Cependant l'esprit du site sera toujours le même.

Paragraphes	Sous-paragraphes	Contenu
Notre Village	Saint-Cyr Actualités Données principales Plan du village Histoire du village Pour se rendre à Saint-Cyr Saint-Cyr en images Savoir-vivre	Description de notre village, sa situation, accès au village, plan du village, les heures pour utiliser les matériels bruyants (tondeuses, perceuses, raboteuses etc.) Rappel de quelques règles de droit concernant la mitoyenneté.
Informations municipales	Le mot du Maire Le conseil municipal Les formalités administratives La mairie vous accueille Travaux Informations diverses	Composition du conseil municipal ; Téléchargement les comptes-rendus des conseils municipaux ; Formalités pour l'obtention de cartes d'identité, de passeport, de permis de construire.
Services municipaux	Transport Gestion des déchets Location de la salle des fêtes	Ramassage des déchets ménagers, fonctionnement de la déchetterie Règles de location définies dans Saint-Cyr info n° 13 de juin 2009
L'école	Ecole primaire Collèges et lycées	Fonctionnement des écoles, cars scolaires
Associations	AJCS Pour l'église de Saint-Cyr	
Adresses utiles		Toutes adresses utiles

Qui s'occupe du site

Le site est sous la responsabilité de Madame Martine PANTIC et de Monsieur Bernard GILBERT ; En plus de ces deux personnes des rédacteurs rédigent les articles figurant dans le site ; ce sont Mesdames Christine JOHAN, Martine DUPETIT et Catherine VICQ.

Nous sommes conscients que le nombre de personnes impliquées dans ce travail n'est pas suffisant à l'heure actuelle pour une mise à jour correcte de l'ensemble des articles du site. Aussi lançons-nous un appel pour que d'autres personnes nous rejoignent. Cela ne requiert aucunes compétences particulières. Au cas où vous seriez intéressés, contactez Catherine VICQ à la Mairie. Une petite formation est nécessaire pour appréhender le système mais il n'y a rien de vraiment compliqué ; il n'est nullement besoin de connaître le langage html.

Conclusion

Le système Internet devient incontournable et le deviendra de plus en plus dans l'avenir pour la diffusion de nouvelles importantes. Votre équipe municipale a installé le site de Saint Cyr et nous voulons qu'il vive. Mais il n'y a pas que nous qui sommes impliqués dans la bonne marche de cet outil, il y a vous qui vous en servez, à qui nous demandons éventuellement de le critiquer s'il ne répond pas à vos attentes, qui pouvez nous suggérer des améliorations et l'addition de rubriques nouvelles si besoin est, qui pouvez nous apporter au besoin de la matière dont nous n'aurions pas connaissance, que nous invitons enfin à faire connaître le système à ceux qui ne l'ont jamais utilisé.

Comme le petit journal, le site Internet est un lien entre l'équipe municipale et les Saint-Cyriens et un lien entre les Saint-Cyriens eux-mêmes. Perfectionnons-le ensemble c'est l'avenir.

TRAVAUX SUR LE RESEAU D'EAU RUE DU COTEAU



Soixante quatre kilomètres de tuyauteries ! Telle est l'importance du réseau qui alimente les communes d'Aincourt, Brueil-en-Vexin, Fontenay-Saint-Pères, Sailly, Saint-Cyr-en-Arthies, réunies au sein du SIAEPM¹. Drocourt et Montalet sont également desservis par ce réseau. Chaque année, dans le cadre de l'entretien sont remplacés des parties de ce réseau. Cette année à cause de son état, la conduite d'eau de la rue du coteau, entre la rue du parc et le Chemin vicinal n° 5 fera l'objet d'un tel remplacement. Elle constitue un élément du réseau maillé qui dessert notre commune. Cette opération est l'occasion de renforcer le réseau puisque la conduite existante qui est de diamètre 60 mm sur une

partie de sa longueur et 40 mm sur une autre partie, sera remplacée par une conduite de 100 mm sur les 630 mètres qui séparent la rue du parc du CV n° 5. L'étude de ce remplacement a été conduite par le Maître d'œuvre choisi par le SIAEPM qui a estimé le coût de cette opération soit 87240 € HT selon le détail du tableau ci-contre.

La facture sera payée par le SIAEPM qui regroupe les communes c'est-à-dire par nous consommateurs. En effet, chaque abonné paye 41 centimes par m³ d'eau consommée qui servent à financer ces opérations d'entretien du réseau.

Cette taxe de 41 centimes d'euro apparait sur notre facture (voir la figure ci-contre ligne soulignée en rouge). Chacun d'entre-nous peut ainsi voir à combien se monte sa participation pour l'entretien du réseau qui nous dessert.

Le début des travaux est envisagé, pour fin septembre pour se terminer en fin d'année.

Nous ferons en sorte de minimiser la gêne pour les habitants concernés.

Désignation des travaux et fournitures	Montant (€)
Terrassements et maçonneries	38 230,00 €
Canalisations	22 050,00 €
Branchements des abonnés	18 000,00 €
Travaux divers, plans et dossiers	1 900,00 €
Divers	7 060,00 €
Total (H.T.)	87 240,00 €
TVA (19,6%)	17 099,04 €
Total (T.T.C.)	104 339,04 €

Facture en détail

Compteur n°	Déterminé par	Date	Nouvel Index	Ancien Index	Consommation	VOLUME ESTIME				
COSMAR25428	estime	24 02 2010	413	375	38	38				
						volume (m³)	part. utilisateur (montant HT)	distributeur (montant HT)	taux de TVA	sous-totaux HT
DISTRIBUTION DE L'EAU										
ARONNEMENT (PART DISTRIBUTEUR)										
						38	0,7742	24,62	5,50 %	
CONSOMMATION (PART DISTRIBUTEUR)										
						38	0,4100	20,42	5,50 %	
CONSOMMATION (PART SYNDICALE)										
						38	0,1517	15,58	5,50 %	
PRESERVATION DES RESSOURCES EN EAU (AGENCE DE L'EAU)										
						38		5,76	5,50 %	
Sous-total HT										
7										
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF										
PART COLLECTIVE (CONSOMMATION)										
						38	0,3000	11,40		
Sous-total HT										
1										
ORGANISMES PUBLICS										
LUTTE CONTRE LA POLLUTION (AGENCE DE L'EAU)										
						38	0,2298	8,73	5,50 %	
Sous-total HT										
1										
Sous-total HT par bénéficiaire										
9										
54,04										
41,47										

Détail de la TVA			Détail du montant à payer			
montant HT	taux TVA	montant TVA	total HT	total TVA	montant TTC	net à pay
84,11 €	5,50 %	4,63 €	89,51 €	4,63 €	100,14 €	100,14 €
11,40 €	0,00 %	0,00 €				

¹ SIAEPM : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de la Monciant

COMMUNIQUES

INCIVILITES

Le printemps est la saison la plus agréable de l'année. La nature se réveille, les champs se parent de couleurs variés, les arbres reverdissent. Le promeneur se sent heureux dans ce milieu qui est fait pour lui. Il fait chaud, le soleil est généreux et notre promeneur profite de tout ce que ce jour lui apporte et il est en forme. Mais ce dernier dimanche du mois d'avril, il s'aventura par hasard sur le terrain de sport de notre commune et, ce qu'il vit fit monter en lui indignation et colère. Des dizaines de gobelets en plastique blanc jonchaient le terrain, défigurant le paysage, et dans un coin du terrain, des bouteilles de coca-cola, de bière et de whisky s'amoncelaient. Un adepte de basket, s'entraînant ce jour là, raconta au promeneur qu'il avait regroupé là ces bouteilles auparavant dispersées sur le terrain. Parmi ces bouteilles certaines étaient cassées et auraient créé un danger pour les pratiquants utilisant le terrain si elles n'avaient été ramassées par ce volontaire. Car, ce jour là, il y avait du monde sur le terrain. En plus du basketteur, il y avait là toute une famille dont un enfant très jeune, jouant au volley. Le promeneur n'ose imaginer les blessures infligées à cet enfant si, par malchance, il avait marché ou était tombé sur un de ces tessons.

Notre promeneur, qui croyait avoir tout vu des méfaits perpétrés dans le week-end, constata aussi la disparition d'une partie d'une descente d'eau sur le bâtiment du foyer municipal

S'il est des personnes qui pensent que nous voulons faire des leçons de morale sur ce sujet, eh bien oui ! Il est bien naturel de faire la fête et de s'amuser entre amis, mais il est aussi indispensable d'effacer les traces de ses agapes et pourquoi pas les traces d'agapes anciennes que d'autres auraient laissé. L'employé municipal n'est pas votre serviteur Mesdames et Messieurs les noceurs de fin de semaine. Par ailleurs, Il est aussi impératif de respecter le sommeil des riverains du terrain de sport. Il est en effet difficile de supporter les bruits de la fête lorsque l'on n'est pas concerné par elle. Chacun a bien le droit de s'amuser mais chacun a aussi le droit de dormir et de ne pas en être empêché. Ceux qui, aujourd'hui font la noce, seront peut-être bien aise un jour de ne pas être gênés dans leur sommeil par des bruits intempestifs. Réfléchissez-y !

Systématiquement ces fêtes s'accompagnent de consommation d'alcool. Notre promeneur a dénombré dans le tas de bouteilles réunies cinq bouteilles de whisky dont certaines étaient des bouteilles d'un litre. Que certains se détruisent la santé par absorption de ces alcools forts, cela les regardent. Cependant leur abus peut conduire à des actes regrettables qui constitueraient des troubles à l'ordre public et mettraient en jeu la sécurité des personnes. Au delà de la tristesse que nous inspire la vision de quelques-uns qui détruisent méthodiquement leur santé, nous nous sentons directement concernés par ce problème.

Les dégradations de toutes sortes que la communauté supporte ont un coût que tous paient. Ce sont nos impôts qui contribuent à payer la note. Nous souhaitons donc que les acteurs de ces réunions, ou ceux qui les connaissent, lisent cet article et comprennent notre indignation et notre inquiétude qui sont, nous en sommes sûrs, l'indignation et l'inquiétude de toute la population, tous sentiments bien naturels et qui ne va en aucune manière contre vous, organisateurs de fêtes. Il vous faut, en la matière, modération dans la consommation d'alcool, modération dans les bruits émis, autorité pour obtenir de vos amis une participation au nettoyage des lieux et respect des patrimoines publics ou privés. Vous gagnerez ainsi l'estime de tout le village.

LES CHIENS DANGEREUX



Nous rappelons que les propriétaires de chiens de 1^{ère} et 2^{ème} catégories doivent posséder un permis de détention, délivré par la Mairie. Ce permis est obligatoire depuis le 1^{er} janvier dernier. Les modalités d'obtention de ce permis ont été exposées dans Saint-Cyr Info N° 15 de janvier dernier. Nous invitons les personnes concernées de se mettre en règle dès que possible.



**Permanence parlementaire de
Monsieur Philippe HOUILLON à Saint-Cyr
le Samedi 22 mai de 9h30 à 11h00**

Les personnes qui souhaiteraient rencontrer Monsieur Houillon
doivent prendre rendez-vous au numéro suivant : 01 30 38 55 89

BUDGET DE LA COMMUNE

Nous vous communiquons ci-après les grandes lignes du budget 2010 tel qu'il a été voté par le conseil le 29 mars dernier.

Section Fonctionnement

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 Charges à caractère général	75 144,37 €	70 Produits des services	7 000,00 €
012 Charges de personnel	78 500,00 €	73 Impôts et taxes (*)	116 140,00 €
65 Autres charges	60 511,00 €	74 Dotations participations	48 465,00 €
66 Charges financières	2 871,00 €	75 Autres produits gestion	18 700,00 €
042 Opérations d'ordre	9 360,97 €	77 Produits exceptionnels	2 057,00 €
023 Vrt à la section invest.	33 000,00 €	002 Résultat reporté	67 045,34 €
Total	259 387,34 €	Total	259 407,34 €

Section Investissements

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
16 Remboursement emprunts	7 409,00 €	10 Dotations	15 500,00 €
21 Immobilisations (**)	12 985,97 €	13 Subventions d'invest.	22 634,00 €
23 Immobilisations en cours	60 100,00 €	040 Opérations d'ordre	9 360,97 €
01 Solde d'exécution reporté	6 852,18 €	021 Vrt section fonction.	33 000,00 €
		1068 Effectations du résultat	6 852,18 €
Total	87 347,15 €	Total	87 347,15 €

Afin d'obtenir un budget équilibré (il manquait environ 1350 € pour obtenir cet équilibre) nous avons dû augmenter les taux de taxes locales selon le tableau ci-dessous.

L'augmentation effective de vos impôts devra également prendre en compte l'augmentation des bases de calcul établi par l'administration des impôts. Les valeurs indiquées ci-contre dans la troisième colonne doivent être donc majorées de la dite augmentation des bases. L'augmentation de 1350 € obtenue par l'augmentation des taxes locales montre que notre action sur les taux est limitée. Une autre piste est d'agir sur les bases d'imposition des propriétés qui doivent faire l'objet d'une juste actualisation.

	Taux		Augmentation relative
	Ancien	Nouveau	
Taxe foncière propriétés bâties	12,5%	12,8%	2,40%
Taxe foncière propriétés non bâties	43,14%	43,14%	
Taxe d'habitation	9,38%	9,5%	1,28%
Taxe professionnelle	14,02%	14,2%	1,28%
<u>L'ensemble des quatre taxes rapportent 81 306 € dans les caisses communales</u>			

PUITS ET FORAGES DOMESTIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2009, la déclaration des puits et forages à usage domestiques est obligatoire.

Cette obligation résulte du décret 2008-652 du 23 juillet 2008 ; Tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique (prélèvement inférieur ou égal à 1000 m³/an) est tenu de le déclarer à la mairie. C'est une obligation réglementaire, que l'ouvrage soit existant ou en projet, soit utilisé ou non, et ce même s'il est déjà déclaré au titre du code minier.

Nous incitons les personnes concernées, s'il y en a, de se mettre en règle dans le meilleur délai.

(*) *Le poste impôts et taxes comprend les impôts locaux et différentes taxes (pylônes électriques, droit de mutation)*

(**) *Les immobilisations et les immobilisations en cours correspondent à des travaux sur des équipements tels que voirie, bâtiments etc.*

ECOLE



Fête de l'école

La fin de l'année scolaire approche et comme chaque année les élèves présenteront quelques-unes de leurs œuvres à l'occasion de la fête de l'école qui aura lieu à Saint Cyr cette année. Deux manifestations sont prévues :

- Le vendredi 12 juin : Chorale et exposition artistique des élèves du RPI. L'exposition sera ouverte au public de 9 heures à 16 heures dans l'église. Les enfants chanteront le matin à partir de 9 heures et se rendront ensuite à l'école pour voir la haie vive qu'ils ont plantée.
- Le jeudi 17 juin : Représentation théâtrale du RPI à 19 heures dans la salle municipale. L'exigüité de notre salle implique que cette représentation soit réservée aux parents d'une part aux élus d'autre part.

Travaux dans les écoles

LES PROJETS DU S.I.I.S. (Syndicat intercommunal d'Intérêt scolaire qui gère le R.P.I.)

Les investissements du Budget 2010 :

TRAVAUX :

- Saint Cyr en Arthies : insonorisation de la classe de Mme Ohaco (réalisé en décembre) : TTC 3 179 €
- Villers en Arthies : Réfection totale de la classe anciennement occupée par Mme Desenclos : Coût TTC : 43 175 € - subventions : 28 880 €
- Vienne en Arthies : Extension et aménagement accès handicapés : honoraires de l'architecte pour la réalisation de l'étude : 8 970 € TTC

Equipements :

- Ecole numérique rurale qui serait installée dans une des deux classes de CE2 – CM2 : Coût TTC : 16 400 € - subvention : 10 912 €

La participation de Saint Cyr en Arthies au SIIS a augmenté de 52% par rapport à 2009 en raison de ces projets, elle est pour 2010 de 21 286,75 €

Le SIIS gère le fonctionnement des classes (fournitures scolaires, participations aux sorties, animations etc.), le salaire des ATSEM et de l'accompagnatrice du car, le traiteur pour la cantine et le transport scolaire qui est subventionné par la région et le département.

L'entretien des classes et des cantines et le personnel y afférent est à la charge de chaque commune.

TRAVAUX : Prévision 2011

Extension et aménagement de la maternelle de Vienne en Arthies : coût global TTC 344 854,64 € (de cette somme globale devra être déduit le montant des honoraires de l'étude prévu en 2010)

Subventions prévisionnelles : 230 672 €

Le réaménagement de la maternelle permettra à la commune de Vienne en Arthies de récupérer l'actuel dortoir pour faire une salle du conseil municipal. Ces sommes sont très importantes au point que nous serons probablement contraints de recourir à un emprunt pour assurer notre quote-part.



Il y a 4 siècles exactement

Le 14 mai 1610 François Ravailac poignardait le
Roi Henri IV rue de la ferronnerie à Paris

LES NOUVELLES

AMENAGEMENT DE LA MAISON COMMUNALE DE LA SENTE DE LA CARRIERE

Le projet d'aménagement de la maison communale, située au 2 sente de la carrière prend tournure. L'état dans lequel cette maison a été laissée ne permettait pas à la commune d'assurer elle-même sa réhabilitation d'un coût trop élevé. De même, elle ne pouvait être vendue qu'à un prix très faible.

D'autre part, la bibliothèque d'AJCS est toujours « provisoirement » dans la cantine de l'école, ce qui pose des problèmes.

La commune va signer un bail emphytéotique de 50 ans avec **Val d'Oise Habitat, organisme dépendant du Conseil général du Val d'Oise** qui a réalisé une opération similaire sur la commune de Vétheuil, dans l'ancienne perception. Nous avons visité les quatre appartements réalisés dans cette résidence et en avons apprécié la qualité.

A Saint-Cyr, Val d'Oise Habitat achète la maison mitoyenne afin de réaliser sur cet ensemble cinq logements sociaux et une salle communale. Dans la première maison, il est prévu de réaliser un F4 et un F3. Dans la maison communale, il est prévu trois F2 dont un qui sera accessible aux handicapés, et une salle communale.

L'architecte a été choisi et le projet doit être déposé en mairie pour fin juin. Si tout se passe bien, les travaux devraient avoir lieu en 2011.

Nous disposons déjà en mairie d'imprimés de demande de logements pour cette opération,
si vous êtes intéressés, déposez votre candidature dès à présent.

Ces logements sont destinés à permettre à des jeunes et moins jeunes dont les revenus sont modestes de rester dans nos villages en trouvant un appartement à loyer modéré.

LE PROGRAMME DU CHAMP FOULON

Le projet d'Eco-hameau du Champ Foulon démarre !

Une équipe d'architectes et urbanistes missionnée par le Parc Naturel du Vexin Français, l'équipe Polimorph, va jusqu'à la fin de cette année conduire une étude de conception de la future extension du village. L'ambition de la commune, déjà exprimée lors de l'élaboration du PLU, est claire : faire autre chose que le sempiternel lotissement qui défigure tant d'entrées de villages avec ses tristes pavillons achetés sur catalogue, et s'inscrire résolument dans le développement durable avec un vrai lieu de vie, un aménagement respectueux des équilibres écologiques et des habitations économes et confortables. Mais le développement durable, c'est aussi la gouvernance, et c'est pourquoi ce projet sera volontairement ouvert et participatif.

Aussi une première journée d'échanges et de débats sera organisée sous forme
d'ateliers

le lundi 14 juin, de 9h30 à 17h30.

Deux autres ateliers se tiendront en septembre puis en novembre.

Si vous êtes intéressés pour apporter votre contribution active à cette
démarche et à la réflexion

merci de vous signaler en mairie avant le 17 mai.

En effet, l'organisation nécessite de connaître à l'avance et de façon précise les participants à cet atelier.

NAISSANCES ET ARRIVEE

Le 2 février 2010 : Juliette DENONCIN

Le 8 avril 2010 : Axel Johan OLICARD

Arrivée dans le Village : Famille DENONCIN

Nous souhaitons la bienvenue à toutes et à tous.

ASSOCIATIONS

A.J.C.S.

Comme tous les ans à Pâques notre association a organisé la traditionnelle course aux œufs à laquelle tous les jeunes de Saint Cyr ont participé. Nous joignons ci-dessous une sélection des nombreuses photographies qui ont été prises à l'occasion de cet évènement.



*La soirée théâtre de l'AJCS aura lieu à la salle municipale le Samedi 19 juin en soirée.
La kermesse annuelle se tiendra dans l'allée des tilleuls le dimanche 20 juin*



POUR L'ÉGLISE DE SAINT-CYR

L'Association a tenu son Assemblée Générale annuelle le 5 mai ; elle a le plaisir d'inviter tous les habitants de la commune à ses prochaines activités :

Concerts

- Concert d'orgue par Odile Jutten (titulaire de l'orgue de la cathédrale d'Evreux et professeur d'organologie à l'université d'Evry) le 13 juin 2010 (fête de saint Cyr martyr). Au programme : des œuvres de Bach.
- Concert par le trio de musique de chambre des Master Classes du Conservatoire de Paris, sous la direction de Guillaume Effler le 19 septembre 2010. Au programme, des œuvres de Mozart et de Beethoven.

Journées du Patrimoine 2010 (18 et 19 septembre 2010)

- Exposition de vêtements ecclésiastiques dans l'église (merci de nous faire signe si vous disposez de porte-manteaux et/ou de mannequins à nous prêter pour cette occasion).
- Visites guidées de l'église, mise à disposition de la brochure de présentation de l'église et de l'histoire de notre saint patron, enrichie par des témoignages et documents sur les destructions de 1945 et les travaux de restauration des années 1960.

Rappel des projets en cours: restauration des vitraux, de la chaire, de l'harmonium, du Chemin de Croix. Participez selon vos compétences et vos disponibilités à ces chantiers d'art !

A noter : la prochaine messe à l'église de Saint-Cyr (accompagnée à l'orgue) sera célébrée le samedi 12 juin 2010 à 18h.



INFORMATIONS DIVERSES

MATERIELS BRUYANTS

Nous constatons, malheureusement que le règlement concernant le bruit n'est pas toujours respecté. Nous rappelons que les travaux réalisés par les particuliers et nécessitant des outils bruyants (tondeuses, perceuses, rabots électriques etc.) ne peuvent être entrepris qu'aux heures et jours suivants :

- Jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
- Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- Les Dimanches et jours fériés: de 10h00 à 12h00

Cette règle n'est pas spécifique à la commune mais résulte d'un arrêté préfectoral. Nous espérons qu'elle sera suivie, à l'avenir, avec la plus grande attention. Merci.

GESTION DES DECHETS

Ce que nous coutent nos déchets

Chaque année, le SMIRTOM² effectue le calcul du service pour notre commune.

Les bases financières retenues pour la présente année sont les suivantes :

- Coût du service de base (Collecte une fois par semaine et traitement des ordures ménagères et des déchets sélectifs ainsi que des encombrants trois fois par an) : 57,00 € par habitant.
- Coût d'accès aux déchetteries : 18 €/habitants

En conséquence le taux de TEOM³ est fixé à 6,48% de votre base d'imposition.

En 2009 elle était de 6,28% en 2009 soit une augmentation relative de 3,18% ne tenant pas compte de l'évolution de la base d'imposition calculée par les services des impôts.

Accès à la déchetterie de Limay

Depuis le 1^{er} avril dernier l'accès à la déchetterie de Limay requiert la possession un badge. Bien sur, ceux qui ne sont pas en possession de ce badge peuvent toujours avoir accès à l'établissement. Il faut cependant le retirer dès que possible auprès du personnel du site sur présentation d'un justificatif de domicile (facture de gaz, d'eau, d'électricité etc. de moins de 3 mois) et d'une pièce d'identité. La formalité demande quelques minutes seulement.

Nous rappelons ici l'adresse du site internet du SMIRTOM : <http://smirtomduvexin.free.fr/>. Cette adresse vous permet de consulter le règlement du site et notamment les déchets qui y sont acceptés et ceux qui ne le sont pas.

Les horaires d'accès sont variables selon les jours de la semaine

Lundi	14 h à 18h	Jeudi	14 h à 18h
Mardi	Fermé	Vendredi	14 h à 18h
Mercredi	9h à 12h et 14 h à 18h	Samedi	9 h à 18 h
		Dimanche	9 h à 12 h

POLLUTION

Poussières, Oxydes d'azote, oxyde de soufre, pollens, particules micrométriques, chaleur excessive, froid polaire, aérosols, éruption volcanique, autant de termes qui jalonnent notre langage aujourd'hui. Nous sommes, à juste titre inquiets pour notre santé pouvant venir de tous les polluants qui nous entourent. Aussi divers organismes surveillent-ils la qualité de l'air que nous respirons. Pour la région parisienne, l'association AIRPARIF publie sur son site Internet www.airparif.fr/ les résultats de l'état de l'atmosphère pour l'ensemble de la région Ile-de-France. Il propose également des liens vers les sites donnant la qualité de l'air sur les principales villes européennes, et sur certaines régions françaises (Champagne Ardennes, Picardie, centre, Haute Normandie, Nord Pas-de-Calais) : Site <http://esmeralda-web.fr/>. N'hésiter à consulter ces sites.

² Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin

³ Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

MAISON DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPEES

La maison départementale des personnes handicapées met à disposition des personnes handicapées et de leur entourage un service spécialisé d'accueil et d'écoute, d'information et de conseil, situé sur le Campus du Conseil général.

MDPH Pole Info Handicap
Conseil départemental du Val d'Oise
Bâtiment H
Hôtel du département
2, avenue du Parc
95032 Cergy Pontoise cedex
☎ : 01 34 25 33 62

Le pôle Info Handicap vous accueille du lundi au vendredi, de 9 à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures et sur rendez-vous, sauf le jeudi matin.

Vous pouvez également joindre le service :

- Par courrier
- Courriel : maisonduhandicap@valdoise.fr
- Par téléphone (n° vert 0 800 300 701)

La mairie tient à votre disposition une plaquette contenant les renseignements complémentaires dont vous pourriez avoir besoin.

Les contacts ci-dessus sont reportés sur la liste des numéros utiles placés en dernière page du journal. Ils seront présents dans chaque Saint-Cyr Info.

Concours d'écriture et d'art

L'association des paralysés de France (APF), délégation des Hauts de Seine et du Val d'Oise organise, du 15 mars au 25 juin dans le cadre du festival "Les Uchroniales", un concours d'écriture et d'art.

Ce concours propose plusieurs sections :

- Nouvelles
- Poésies
- Dessin et peinture
- Photographie

Il s'adresse à trois catégories d'âge :

- Jusqu'à 11 ans
- De 11 à 17 ans
- Plus de 18 ans

Nous incitons tous nos jeunes à participer soit individuellement soit en groupe par exemple par classe.

Le thème du concours est « une machine à remonter le temps »

La remise des prix aura lieu le samedi 2 octobre 2010 dans les locaux d'EDF à Cergy

Tous les participants devront être présents s'ils souhaitent recevoir leur prix

Une plaquette est à votre disposition en mairie

Tout renseignement est disponible au n° 01 41 91 74 00

Mail : uchroniales@live.fr Site internet : <http://www.uchroniales.com>

Présentation de voitures

Une manifestation de présentation de véhicules à destination des journalistes automobiles aura lieu du 15 au 18 juin prochains dans l'allée des tilleuls. A cette occasion l'allée des tilleuls sera fermée à la circulation du 15 au 18 juin de 10 à 18 heures sauf pour les riverains bien sûr.

Remplacement du portail de la cour de la mairie



Nous avons remplacé le vieux portail en bois qui ne tenait plus debout par un portail en fer dans le style du portail du cimetière voisin.

COMMENT CONTACTER

<p>Mairie : tél et Fax : 01-34-78-14-52 Email : mairie.stcyrenarhies@wanadoo.fr Site internet : www.saint-cyr-en-arhies.fr Ouverture au public du secrétariat : Lundi : de 17 h à 18 h 30 Vendredi : de 17 h à 19 h 30</p>	<p>Poste de Vétheuil : Du lundi au vendredi : de 9h à 12h et de 14h30 à 17h Samedi : de 9h à 12h Tél. : 01 34 78 13 70 Fax. : 01 34 78 11 47</p>
<p>France télécom : 19, rue Gambetta Mantes la Jolie Tél. : 08-00-10-14-78 Service clients : 1014 SAV ligne : 1013 Site Internet : www.francetelecom.fr</p>	<p>Allo Urgences : Secours 112 SAMU : 15 Gendarmerie : 17 ou 01 34-46-88-88 en journée Pompiers : 18 C.H.V. Magny-en-Vexin : 01-34-79-44-45</p>
<p>EDF : Dépannage d'urgence : 08 10 33 30 95 Courrier : EDF service clients TSA 30666 Paris CEDEX 18 Site internet : www.edf.fr</p>	<p>Permanences gendarmerie mairie de Vétheuil : Les lundis, jeudis et vendredis de 10h à 12h Les mardis et samedis de 15h à 17h</p>
<p>Préfecture de Cergy : Adresse : Av. Bernard Hirsch 95000 CERGY-PONTOISE Ouverture : Accueil général : 9h à 17h – cartes grises et permis de conduire : 9h à 16h Téléphone : 08 21 80 30 95 Télécopie : 01 30 32 51 85 Email : courrier@val-doise.pref.gouv.fr Site internet : www.val-doise.pref.gouv.fr</p>	<p>Déchetterie de Limay : av. du val 78520 Limay Ouverture : lundi et du jeudi au vendredi de 14h à 18h ; le samedi de 9h à 18h ; le dimanche de 9h à 12h. Fermée les mardi et jours fériés Téléphone : 01 34 77 63 81 Site internet : smirtonduvexin.free.fr Courriel : smirton@smirtonduvexin.net</p>
<p>Allocations Familiales Permanences à la mairie de Magny le mercredi de 13h45 à 16h les semaines impaires</p>	<p>Conciliateur de justice : Monsieur Christian RIVOAL, permanence de 9h à 12h le 3^{ème} vendredi chaque mois sur rendez-vous ; Tél. : 01 34 67 03 28</p>
<p>CNAV Permanences à la mairie de Magny les 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois de 9 h à 11 h 30 et de 14h à 17h</p>	<p>Permanence emploi Centre de ressources multimédia 3, rue des Regards Magny en Vexin permanences les lundis et jeudis après-midi après 14 h 30 tél : 01 34 67 03 28</p>
<p>Permanences juridiques en mairie de Magny Permanences les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 10h à 12h sur rendez-vous tél. : 01 34 67 03 28</p>	<p>Retraites complémentaires des salariés : ARRCO-AGIRC-IRCANTEC en mairie de Magny les matins des 1^{er} et 3^{ème} mardis sur rendez-vous ; Tél. : 0820 200 701</p>
<p>Assistance sociale : Mme Eudes Lafon Antenne de Magny-en-Vexin 3, rue Marcel Pagnol Tél : 01 34 67 16 10 Vos droits et démarches Site internet : service-public.fr</p>	<p>Planning familial :  : 01 47 00 18 66 du lundi au vendredi de 12h à 19h Site internet : www.planning-familial.org Les appels sont strictement anonymes L'équipe qui vous écoute est constituée de professionnels</p>
<p>Veolia : Tél : 0 811 900 400</p>	<p>Association pour le couple et l'enfant en Val d'Oise  01 43 98 00 00 Centre de médiation familiale Espace rencontre  0130 32 46 62 Association Ile-de-France Médiation et Formation  06 31 10 71 11 Médiation Val d'Oise  01 34 15 17 50</p>
<p>Centre Hospitalier du Vexin : Urgences : 01-34-79-44-45 38, rue Carnot Magny-en-Vexin</p>	<p>Téléassistance & Soutien psychologique  01 46 12 12 12 Site internet : www.valdoise.fr</p>
<p>Maison départementale de personnes handicapées Pôle Info Handicap Conseil général du Val d'Oise Bâtiment H Hôtel du département 2, av. du Parc 95032 Cergy Pontoise cedex  01 34 25 33 62 ou 0 800 300 701 (n° vert)</p>	